

ESTOS



COMMUNE D'ESTOS

N° 43

JANVIER 2017

BULLETIN MUNICIPAL



BONNE ANNEE

2017

LE MOT DU MAIRE

Depuis le dernier bulletin du 1^{er} semestre 2016 un évènement catastrophique a touché la communauté scolaire de l'école de LEDEUIX et directement un certain nombre de familles d'ESTOS.

Je veux parler de l'incendie criminel qui a ravagé l'ensemble de l'école. Tout le monde et en premier lieu les dix neuf enfants de notre commune ont été heurtés par cet évènement. Nos deux communes ont tout mis en œuvre matériellement pour que les cours puissent reprendre le plus vite possible provisoirement, en attendant la reconstitution d'une école préfabriquée temporaire et avant des travaux de reconstruction.

C'est ainsi que notre salle des fêtes s'est transformée en deux salles de classe, que les deux maîtresses et leurs assistantes ont su parfaitement recréer avec goût et efficacité.

Le parvis délimité par des barrières s'est mué en cours de récréation ! et le quartier a résonné des voix et des cris des enfants à ces moments là, créant une animation inhabituelle pendant trois semaines.

Par ailleurs le Conseil municipal d'ESTOS réuni le 25 novembre 2016 a décidé et voté une aide exceptionnelle de deux mille euros à la municipalité de LEDEUIX par solidarité pour faire face aux dépenses dues à la situation.

Je remercie particulièrement tous les habitants d'ESTOS qui ont participé financièrement à l'élan de solidarité qui s'est manifesté pendant cette période auprès de l'association des Parents d'élèves de l'école (par dons directs ou à l'occasion du concert vocal à l'église de LEDEUIX), mais aussi ceux qui se sont rendus disponibles pour assurer temporairement les garderies après la classe.

En attendant la reconstruction définitive de l'école d'autres étapes vont se succéder dont nous vous informerons, au fil du temps.

Ce début de nouvelle année est aussi l'occasion de faire de point sur les travaux réalisés ou en cours de 2016.

- **Travaux de grosses réparations de l'Eglise :**

Ils ont débuté fin janvier et sont en cours de finition. Ils concernaient la charpente et la couverture très dégradés, après la démolition de l'ancienne mairie ; mais aussi l'ensemble des murs extérieurs avec un nouvel enduit, un nouveau porche et deux nouveaux vitraux.



AVANT

Pour ce qui concerne le cimetière, la mise en conformité vis-à-vis des règles d'accessibilité a été réalisée en même temps que les travaux de l'église (pistes bétonnées et ouverture du mur de l'ancien cimetière). La rénovation des murs d'enceinte du cimetière sont en cours.



APRES

- **Etude d'aménagement urbain :**

L'étude réalisée par Artésite a été présentée au Conseil municipal. Elle concerne plusieurs secteurs qui vont de la Mairie à la montée de l'Eglise. Un complément d'étude a été demandé pour, dans un premier temps, cibler l'aménagement du secteur de la cabine téléphonique qui est le point d'entrée du bourg avec l'accès à la RD9, avec la problématique de la sécurité du stationnement et du point de vente du commerce local. Un débat est en cours sur la meilleure solution à adopter en fonction des coûts. Il devrait donner lieu à une réunion publique.

- **Travaux d'accessibilité à l'étage de la Mairie :**

Après consultation conjointe des entreprises avec les travaux du fronton le démarrage des travaux est imminent et devrait avoir lieu fin janvier 2017.

La salle des fêtes devrait rester utilisable, mais sans accès aux sanitaires et à la cuisine. De ce fait des sanitaires préfabriqués accessibles aux P.M.R. seront installés à proximité pendant la durée des travaux.

- **Construction du fronton :**

Suite à la consultation engagée par l'architecte, les entreprises pour la réalisation ont été retenues.

L'édification du fronton vient de se terminer, les finitions sont en cours. La pose des grillages et de l'enrobé vont suivre.

Pour ce qui concerne les projets à venir il s'agit de :

- **La réalisation d'un nouveau lotissement :**

Situé le long du Chemin de Prats en direction de la commune de Ledoux il a fait l'objet d'un permis de lotir pour quatre lots déposé récemment par un particulier.

Les travaux d'aménagement devraient débuter avant la fin de l'année. Des travaux de voirie devront être réalisés par la Commune ultérieurement.

- **L'élargissement du Chemin des Moulins :**

Un secteur de ce chemin est resté au gabarit de l'époque où la zone n'était pas urbanisée. Pour des raisons de sécurité de circulation des piétons en particulier il y a lieu de prévoir à terme son élargissement. En premier lieu il convient d'engager une procédure d'enquête publique et de faire procéder à un relevé topographique de la zone par un géomètre au cours de l'année.

En attendant de voir se concrétiser ces projets, engagés ou à venir pour améliorer notre cadre de vie, je vous souhaite, à toutes et à tous, santé, joies et réussites ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

MEILLEURS VŒUX POUR UNE BONNE ANNEE 2017



Alain TEULADE

SITE D'ESTOS

Rappel du site : <http://estos.freehostia.com> - A découvrir ou à visiter régulièrement

SECRETARIAT de MAIRIE

Elle vous accueillera le :

‡ lundi	de	14 h à 17 h 30
‡ mercredi	de	14 h à 17 h 30
‡ vendredi	de	08 h à 11 h 30

Permanences de M. le Maire et des adjoints :

‡ le samedi de 10 h à 12 h

ETAT CIVIL

Naissances :

- Eva HOURCADE née le 24 Août 2016
De Vincent HOURCADE et Marie-Anne COLIN

- Quentin LALANNE né le 26 Mai 2016
De Philippe LALANNE et MILLEROU Sylvie



Mariage :

- Eduardo MANRIQUE et Céline DELLOULE
- Michel LOUSTAU et Isabelle HIRIGOYEN

Décès :

- CASASSU Didier, décédé le 29 Novembre 2016

EXPOSITION DES ARTS EN NOVEMBRE

En raison des travaux de mise aux normes du bâtiment de la mairie (installation ascenseur...) qui sont prévus à partir du mois de février, l'exposition des Arts à Estos est reportée au mois de novembre prochain.

Si vous avez un violon d'Ingres et souhaitez participer à l'exposition, n'hésitez pas à vous manifester. Merci de vous mettre éventuellement en rapport avec vos connaissances qui souhaiteraient également participer à l'exposition. Nous souhaiterions vivement avoir également la participation des jeunes musiciens ou autres artistes en herbe.



Faites vous connaître à la mairie, au 06.22.44.69.05 ou au 05.59.39.58.42

COMMISSION LOISIRS

Vide grenier

Le bénéfice obtenu servira à des activités pour les enfants. Merci à tous ceux qui ont participé, estosiens ou non. Merci également aux membres du comité des fêtes pour leur aide efficace.

Un vide grenier pourrait avoir lieu courant mai.

Halloween

Une trentaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont participé le 31 octobre à Halloween. Après avoir fait le tour du village ils se sont retrouvés dans la salle des fêtes où quelques friandises leur ont été servies ; à la suite de quoi les jeunes du comité des fêtes ont amusé, avec beaucoup de succès, la joyeuse bande d'enfants.



Spectacle de marionnettes



Le 11 décembre dernier le **Théâtre pas sage** a permis à 12 enfants de confectionner, de 14 à 16 h, des marionnettes qu'ils ont pu amener chez eux et, après le goûter offert par la mairie, les grands et les petits (30 enfants de 2 à 12 ans) ont assisté au spectacle « Chez Mémé ».

POINT LECTURE

Nous vous rappelons que le point lecture est ouvert tous les lundis pour les petits accompagnés des aides maternelles et le samedi de 10 h à 12 h pour les Estosiens. De nombreux livres (romans – policiers – documentaires – etc...) sont à votre disposition, qu'ils soient prêtés par la médiathèque ou qu'ils appartiennent au point lecture. Des jeux sont également à disposition des jeunes de 4 à 10 ans le samedi de 10 h à 12 h.

C. C. A. S.

Le Maire expose que suite à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, le CCAS peut être dissous par délibération du Conseil Municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal décide avec 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour, dissoudre le CCAS. Cette mesure s'appliquera à compter du 31 décembre 2016. Les membres du CCAS seront informés par courrier. Le conseil municipal exercera directement cette compétence par la création de la commission communale d'action sociale et le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Cette commission est composée de 6 membres : Agnès AGUETTAZ - Nadine PALASSIO - Suzy GLANDIER - Philippe SANSAMAT - Liliane GUICHARROUSSE - Malika TRAISSAC

FORMATIONS PROPOSEES

- **Atelier MEMOIRE animé par Yannick Lazarro du CIAP** : Cet atelier pourrait débuter courant février

Si l'atelier du « Bien vieillir » animé l'an passé par Yannick vous a intéressé (e), ou si vous n'avez pu y participer mais vous êtes disponible, n'hésitez pas à vous faire connaître soit au 06.22.44.69.05, soit sur lama0701@yahoo.fr, soit à la mairie pour participer à l'atelier Mémoire animé cette année encore par Y. Lazarro. Cette année cette formation est entièrement gratuite

- **Formation au geste de 1^{er} secours et d'utilisation du défibrillateur** :

Inscription au secrétariat

APPEL AU CIVISME

Nuisances sonores :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses,

perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectuées qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver et le repos et la tranquillité du voisinage.

Ces travaux ne pourront être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



Entretien des haies et plantations :

Quelques petits rappels des principes de base en la matière en ces temps de plantation !

- Pas de plantations à moins de 0,50 m de la limite de propriété (arbustes de moins de 2 m de hauteur)
- Pas de plantation d'arbres à moins de 2 m de la limite de propriété si l'arbre doit dépasser 2 m de hauteur
- Respects des limites de propriété (domaines privé ou public) pour toute végétation.
- Pas de surplomb de la végétation au-delà des limites de propriété
- Pas de brûlage des déchets verts (Règlement Sanitaire Départemental)

Recommandation de veiller, **régulièrement** au respect de ces consignes, qui garantissent le « bien vivre ensemble » et peut éviter de recevoir une mise en demeure de la Mairie, avant exécution d'office des travaux d'élague.

Utilisation des espaces publics :

- **Stationnement des véhicules :**

Au vu de certaines habitudes de certains automobilistes dans la Commune il apparaît nécessaire de rappeler les bonnes pratiques du vivre ensemble, à savoir :

Laisser libre d'accès les trottoirs réservés aux piétons pour préserver leur sécurité et éviter de gêner la visibilité à proximité des carrefours en particulier.

- **Passage piétonnier :**

Il apparaît nécessaire de préciser que l'usage de cet espace public doit être respecté dans sa destination par tous les usagers sauf dérogation temporaire décidée par le Maire.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- **Activ' Génération :**

C'est tous les mardis de 14 h 30 à 18 h 30 : moment convivial, de partage...
2 rencontres autour d'une bonne table :

- Repas en commun
- Réveillon de la Saint Sylvestre : super soirée, DJ à la hauteur ...

- Sortie au Musée de Jeanne d'Albret d'Orthez en novembre dernier
- Visite prévue en février : La fabrication des chocolats et des confitures au CAT de St Pé

Sans oublier les jeux, les marches, le tarot et la dégustation de bons gâteaux... et si vous voulez participer ... c'est tous les mardis à la salle des fêtes.

- **Comité des Fêtes :**

Les fêtes de notre village ont rencontré cette année encore un franc succès.

Le comité des fêtes fort de ses 16 membres a pu vous proposer un programme complet qui a pu ravir les petits comme les grands. Un grand merci à eux.

Le vendredi, la course a rassemblé 63 participants et la marche 31. La soirée s'est terminée par une remise de récompense et un repas froid.

Le samedi, le bubble foot a attiré pas mal de curieux et tout le monde s'en est donné à cœur joie.

L'après-midi, un grand bravo aux pétanqueurs qui malgré la météo peu clémente ont tous continué à en débattre.

L'apéritif ainsi que le repas dansant ont rassemblé un grand nombre de festifs, l'ambiance a été excellente tout au long de la soirée.

Le dimanche, avec le retour du soleil, nous avons pris plaisir à nous retrouver autour d'une plancha dans la bonne humeur pour terminer ces fêtes.

En tant que président, je tenais à remercier la municipalité, les partenaires ainsi que toutes les personnes qui ont œuvrées afin d'obtenir de si belles fêtes.

Je n'oublie pas de remercier également tous les estosiens pour leur amabilité et leur générosité lors des aubades.

Le comité vous donne rendez-vous l'année prochaine et vous souhaite une très bonne année 2017.

Suite à l'assemblée générale du 3 décembre 2016, voici la composition du nouveau bureau:

Président: BONNE Christian

Co-président: ETCHEGOIN Simon

Trésorier: MUNOZ Léo

Secrétaire: MINJOULAT-REY Marianne

Membres actifs:

Vincent BOUCHARIN, Julie BONNE, Yohan CARNEIRO, Eugénie COIGDARRIPE, Laurent LABOUGLE, Arnaud LOUSTALOT, Florent CAMUS, Dimitri MARTINS, Maxime MINJOULAT, Vincent SAINT-MARTIN, Lucie TRAISSAC, Lilian CAZAUX, Paul TRAISSAC.

Enfin sachez que les personnes désireuses d'intégrer le nouveau bureau peuvent se faire connaître soit auprès de la mairie ou en téléphonant au numéro suivant : 07 83 64 48 82

Bonne réception et bon réveillon de fin d'année, à bientôt.

Le Président

Christian BONNE

- **Danses béarnaises : Pas Volats**

L'atelier de danses traditionnelles « Pas Volats » a repris ses activités le mardi à 20 h 30. Pas besoin de se croire super star : une paire de jambes suffit pour peu qu'elles soient munies de pieds à leur extrémité.

Le répertoire est agréable, facile, plaisant et abordé dans une bonne ambiance générale.

On danse avant tout pour se faire plaisir, pour penser à autre chose.

Venez la découvrir en vous présentant salle des fêtes à Estos.

- **La boule Estosienne :**

La boule Estosienne vous souhaite une très bonne année 2017.

Pour 2017 la licence est au prix de 35 euros.



Nous remercions la municipalité pour son soutien (terrains, local et subvention)

Cette année nous envisageons de réaliser un concours ouvert aux habitants et aux licenciés d'Estos. A bientôt donc.

- **Le repas des Aînés :**

Le repas 2017 aura lieu le 21 janvier dans la salle des fêtes. C'est M. Cottet de la Ciboulette qui cette année encore aura le plaisir de concocter pour Vous un bon repas. |

DÉTENTE/DISTRACTION/CONTES/FABLES ET JEUX

L'ANE ET LE CHIEN

Jean de La Fontaine

Il se faut entraider, c'est la loi de nature :
L'Ane un jour pourtant s'en moqua :
Et ne sais comme il y manqua ;
Car il est bonne créature.
Il allait par pays accompagné du Chien,
Gravement, sans songer à rien,
Tous deux suivis d'un commun maître.
Ce maître s'endormit : l'Ane se mit à paître :
Il était alors dans un pré,
Dont l'herbe était fort à son gré.
Point de chardons pourtant ; il s'en passa pour l'heure :
Il ne faut pas toujours être si délicat ;
Et faute de servir ce plat
Rarement un festin demeure.
Notre Baudet s'en sut enfin
Passer pour cette fois. Le Chien mourant de faim
Lui dit : Cher compagnon, baisse-toi, je te prie ;
Je prendai mon dîné dans le panier au pain.
Point de réponse, mot ; le Roussin d'Arcadie
Craignit qu'en perdant un moment,
Il ne perdît un coup de dent.
Il fit longtemps la sourde oreille :
Enfin il répondit : Ami, je te conseille
D'attendre que ton maître ait fini son sommeil ;
Car il te donnera sans faute à son réveil,
Ta portion accoutumée.
Il ne saurait tarder beaucoup.
Sur ces entrefaites un Loup
Sort du bois, et s'en vient ; autre bête affamée.
L'Ane appelle aussitôt le Chien à son secours.
Le Chien ne bouge, et dit : Ami, je te conseille
De fuir, en attendant que ton maître s'éveille ;
Il ne saurait tarder ; détale vite, et cours.
Que si ce Loup t'atteint, casse-lui la mâchoire.
On t'a ferré de neuf ; et si tu me veux croire,
Tu l'étendras tout plat. Pendant ce beau discours
Seigneur Loup étrangla le Baudet sans remède.
Je conclus qu'il faut qu'on s'entraide.



INFOS PRATIQUES

SYNDICAT EAU POTABLE

Mairie de Ledeuix

☎ 05.59.39.40.55

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Mairie de Goes

☎ 05.59.39.88.30

SPANC

☎ 05.59.36.15.20

SACPA / N° à joindre en cas de chiens errants

☎ 06.73.71.27.51

SICTOM

☎ 05.59.39.55.10

www.sictom-hautbearn.com

Si vous souhaitez être informé(e) exclusivement d'une coupure d'eau, d'électricité, d'activités diverses et si vous n'avez pas déjà donné votre adresse mail, transmettez là à l'adresse suivante : lama0701@yahoo.fr